

**AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE
DU 9 JANVIER 2008**

DISCOURS PRONONCE PAR M. JEAN-FRANÇOIS GABIN,
PREMIER PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'audience solennelle de rentrée est ouverte.

Je m'empresse de présenter à toutes et à tous mes meilleurs voeux au seuil de l'année nouvelle.

Je me dois d'exprimer mon immense satisfaction en ce qui concerne le maintien de la Cour d'Appel de BOURGES dont l'existence était gravement menacée.

Nous avons ensemble travaillé à faire comprendre les raisons de son existence. A ce sujet, je dois remercier Messieurs les Préfets et les élus de nous avoir soutenus et de s'être fait entendre en haut lieu.

La réforme de la carte judiciaire dans le ressort de la Cour de BOURGES parait, dans son ensemble, cohérente. Je regrette, certes, que des juridictions soient supprimées, le désarroi des fonctionnaires, le mécontentement de certains, que ce soit au barreau ou dans les conseils de prud'hommes, je le comprends. Il est toutefois de notre devoir d'accepter des changements, malgré les difficultés engendrées, qui dans notre ressort, ne sont pas insurmontables, alors que les décisions prises

visent avant tout à apporter une rationalisation du fonctionnement judiciaire. Il convient de s'adapter et de saluer la révolution technologique dont les moyens sont par ailleurs mis à notre disposition : numérisation des procédures, visioconférence.

Il y a donc un grand chantier de modernisation de l'institution auquel notre devoir est d'apporter toute notre énergie et tout notre dynamisme.

Monsieur le Procureur Général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

*
* *

Monsieur le Procureur Général, la Cour vous remercie.

Les statistiques de la Cour sont toujours excellentes, que ce soit en matière civile ou en matière pénale. Le délai de traitement des affaires est toujours particulièrement rapide et n'a été affecté que par les difficultés liées aux mouvements de mécontentement qui ont secoué l'institution.

Quelques chiffres en matière civile, commerciale et sociale :

- 1903 affaires terminées pour l'année 2007,

- La durée moyenne d'une instance est de 7,9 mois, ce qui nous place toujours au premier rang pour la rapidité de jugement,

- Le stock de 631 affaires au 1^{er} janvier 2007 est de 566 au 31 décembre 2007,

- L'âge moyen du stock est de 6 mois.

C'est dire que la justice civile fonctionne bien et que Cour n'a pas baissé les bras.

Devant ces bons résultats notre souci a été, et il l'était déjà, d'améliorer la qualité de la justice.

Conformément aux souhaits de la conférence de consensus qui s'est tenue à la Cour de Cassation en novembre 2007, nous avons cherché à coordonner notre action avec celle des experts en maintenant avec eux à titre personnel, ou à travers leur compagnie, des liens étroits. C'est ainsi, notamment, qu'un conseiller est chargé des relations avec les experts, et qu'une permanence téléphonique (ou par courriel) est organisée, que des sessions de formation communes aux magistrats et aux avocats et aux experts ont eu lieu à la satisfaction générale.

De même, conformément aux recommandations de la conférence de consensus, il sera proposé aux experts de faire, à l'occasion de chaque expertise, une déclaration d'indépendance, ce qui paraît être une solution adaptée

pour faire cesser les critiques qui peuvent parfois surgir quant à l'impartialité de tel ou tel expert.

Par ailleurs, dans un domaine tout à fait différent, la réorganisation du greffe nous permet de délivrer désormais la copie des arrêts le jour même de leur prononcé.

L'accueil a également été un souci et si un projet ambitieux a pu être enfin relancé, nous avons fait notre possible pour améliorer l'accueil des handicapés, ce qui a donné lieu à une « charte pour un meilleur accueil des personnes à mobilité réduite » dont je vous donne quelques éléments et qui vous sera détaillée lors de la conférence de presse que nous donnerons aujourd'hui même à 15 heures.

Aux termes de cette charte :

- un correspondant handicap est désigné sur le site,
- les convocations porteront mention de la personne à contacter pour faciliter l'accès en cas de handicap,
- le correspondant handicap assurera l'accueil de la personne et facilitera ses démarches,
- un espace de stationnement est réservé,
- une borne d'appel est implantée à l'entrée du site,
- un plan incliné fixe permet l'accès à la porte réservée

aux personnes handicapées,

-enfin, le correspondant handicap a suivi un stage de langage des signes pour être l'interlocuteur des non entendants ou des personnes muettes.

Enfin, nous avons recherché à améliorer la qualité de la justice par la spécialisation effective des chambres de la Cour :

-audience de la famille,

-audience de la chambre civile et commerciale.

Nous avons privilégié en outre le recours à la médiation, ce qui a été pour nous un sujet de réflexion et qui nous a paru très important.

J'ai confié le soin à Madame Catherine GAUDET de nous faire part de son expérience dans ce domaine, que ce soit en matière familiale ou en matière sociale.